

Aspect normatif du numérique

- ♦ « La technologie n'est ni bonne, ni mauvaise. Elle n'est pas neutre non plus. » (Melvin Kranzberg¹) car elle peut aussi avoir un impact positif ou négatif sur nous, sur nos sociétés, indépendamment de nos usages.
- ♦ Pour Lawrence Lessig² par exemple, le web est une norme en soi qui prône les valeurs de partage, d'ouverture, de libre diffusion de contenu...
- ♦ Le droit de la propriété intellectuelle est incompatible avec l'ouverture et le partage prônés par le web. Il y a donc un conflit entre 2 référentiels normatifs.

¹ historien des techniques

² juriste américain de notoriété internationale, qui a proposé la licence *Creative Common*

Normatif et éthique

- ♦ L'aspect normatif du numérique n'interroge pas que la loi. La norme première du numérique pourrait être la connexion. Il pourrait y avoir d'autres normes comme la géolocalisation, la traçabilité ou encore la mémoire des outils numériques.
- ♦ Nous avons inventé d'autres normes pour rééquilibrer ces aspects normatifs perçus comme négatifs :
 - le droit à la déconnexion
par rapport à la connectivité permanente,
 - le droit à l'oubli ou le droit au déréférencement
par rapport à la traçabilité ou la mémoire.